



## REGLEMENT DU CHALLENGE 2010

1°) Le challenge est ouvert aux licenciés et aux non licenciés pour les catégories Juniors, Espoirs, Seniors, Vétérans 1, 2, 3 et 4 Hommes et Femmes.

2°) Le Challenge du Pays des Paillons regroupe 6 épreuves:  
Cantaron le 1 Mai , Peillon le 6 Juin , Drap le 20 Juin , Lucéram le 4 Juillet ,  
Contes le 10 juillet, Touët de l'Escarène le 11 septembre.

3°) A chaque épreuve, les concurrents marquent des points selon le principe suivant:

Classements par catégories (hommes et femmes) :

1er 400pts – 2<sup>ème</sup> 390pts – 3<sup>ème</sup> 385pts – 4<sup>ème</sup> 380pts – 5<sup>ème</sup> 375pts – 6<sup>ème</sup> 372pts – 7<sup>ème</sup> 370pts – 8<sup>ème</sup> 368pts – 9<sup>ème</sup> 366pts – 10<sup>ème</sup> 364pts – 11<sup>ème</sup> 363pts....21<sup>ème</sup> 353pts.....51<sup>ème</sup> 323pts – 351<sup>ème</sup> (et plus) 1pt.

Ces points sont attribués, distinctement, sur le classement scratch homme et scratch femme (toutes catégories d'âge confondues)

4°) Pour être classé, il faut avoir couru au moins **4 épreuves sur les 6** que comporte le challenge.

5°) Les classements seront établis en fonction du plus grand nombre de points acquis par les concurrents en prenant les résultats réalisés sur les 6 épreuves. Les 4 meilleurs résultats réalisés sur les 6 courses que comporte le challenge, seront gardés. Il y aura donc 2 courses joker. Chaque course joker effectuée permettra au participant d'acquérir un **bonus de 20pts** supplémentaires.

6°) Pour déterminer le podium des différents classements en cas d'égalité de points entre des coureurs, ces derniers seront départagés en faveur de celui qui aura totalisé le plus grand nombre de points dans les courses effectuées en commun. En cas de nouvelle égalité il sera tenu compte du plus grand nombre de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> places.

7°) En cas de litige, seul le responsable du « Challenge du Pays des Paillons» sera à même de trancher et sa décision sera sans appel.

8°) Un classement provisoire sera établi après chaque épreuve.

Les résultats seront disponibles sur les sites <http://courirapeillon.free.fr/> ,  
<http://www.pays-des-paillons.fr/> , <http://www.aromsazur.com/>.

Il en sera fait écho dans la presse spécialisée.

Le classement provisoire pourra être envoyé par Email avec le classement de chaque course aux coureurs en ayant fait la demande par courrier électronique. [courirapeillon@yahoo.fr](mailto:courirapeillon@yahoo.fr)

9°) Classement : Le premier homme et la première femme scratch, le premier et la première de la catégorie junior et les 3 premiers hommes et 3 premières femmes de chaque catégorie, sans cumul, seront récompensés.

10°) Les récompenses : 1 élément du trophée créé par un artiste du Pays des Paillons pour les vainqueurs du challenge homme et femme et des paniers avec divers produits locaux offerts par l'association pour le développement du pays des Paillons aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes de chaque catégorie.

11°) La remise des prix du challenge aura lieu le samedi 02 Octobre 2010 à 18h, à la salle polyvalente de la Sousta à Peillon